

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 avril 2019

Rapport de Dominique Libault sur le grand âge et l'autonomie

L'UDES plaide pour la création d'un nouveau risque de protection sociale financé par la solidarité nationale

L'UDES salue un travail complet et concerté avec l'ensemble des acteurs de la filière qui tient notamment compte :

- De l'attractivité des métiers liés au grand âge, de l'aide et soins à domicile et des établissements notamment auprès des jeunes.
- Du renforcement de la prévention, notamment par la formation initiale et continue des acteurs et des professionnels.
- Du soutien aux proches aidants, notamment en indemnisant le congé dédié par la solidarité nationale et le service de cette prestation par la branche famille de la Sécurité sociale.
- Des besoins et attentes des personnes âgées en lien avec le développement de la médicalisation au domicile (télémédecine, liens plus forts avec les établissements...).
- De la création d'une nouvelle « prestation autonomie » au domicile et la reconnaissance du risque de perte d'autonomie comme un nouveau risque de protection sociale assis sur la solidarité nationale sans nouveau prélèvement obligatoire.
- De la possibilité de renforcer ce socle national par un appel à l'assurance privée facultative du risque lié à la dépendance.
- Du soutien et de l'appui à des logiques de parcours entre les différents acteurs de la filière, sanitaire, sociale et médico-sociale afin d'en réduire le morcellement et d'améliorer la qualité des services rendus aux personnes âgées.
- De la mise en place d'un guichet unique pour un meilleur accès à l'information et aux aides publiques existantes.

S'agissant du pilotage de l'offre médico-sociale, l'UDES soutient le scénario permettant à l'Agence Régionale de Santé de piloter seule l'offre, laissant au Conseil départemental la responsabilité de diriger la stratégie de déploiement.

Toutefois, l'UDES regrette que ce rapport sous-estime les besoins de financement des services à domicile à travers une revalorisation des salaires d'une part et une tarification couvrant les coûts réels des services à domicile d'autre part. Par ailleurs, l'autonomie n'est pas abordée sous l'angle des personnes en situation de handicap. Il conviendrait de faire converger les politiques du handicap et de l'avancée en âge.

Enfin, l'UDES s'interroge sur la pérennité des financements proposés et restera vigilante sur la création d'un nouveau risque de protection sociale maintes fois proposé et reporté.

Pour Hugues Vidor, Président de l'UDES, « *ce rapport, fortement attendu par les acteurs du secteur, répond en grande partie aux nouveaux besoins de prévention et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie lié à cet enjeu démographique majeur qu'est le vieillissement de*



la population. En 2050, 2 millions de personnes âgées seront en situation de dépendance. Il convient donc de prendre des mesures fortes à la hauteur de cet enjeu. L'UDES et ses adhérents seront au rendez-vous du projet de loi qui sera présenté à l'automne en étant particulièrement vigilant et exigeant sur les questions de financement. »

UDES - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 24 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.